



MARPENT

L'initiative en actions

Bulletin Municipal

Editorial

La mise en place de la réforme des nouveaux rythmes scolaires a été discutée avec les enseignants et les parents d'élèves dans le cadre du conseil d'école.

Chacun reconnaît que la recherche d'un meilleur équilibre des rythmes scolaires ne peut qu'être bénéfique pour l'enfant.

Cela étant, la réforme entraîne un changement dans l'organisation de la vie scolaire et péri-scolaire.

Le scénario retenu par le Conseil d'école s'organiserait autour d'une journée de classe de 5 h 30 : 8 h 30 à 11 h 30 et 13 h 15 à 15 h 45 (9 h à 12 h le mercredi).

De 15 h 45 à 16 h 45, les enfants se verraient proposer par la commune des activités éducatives et facultatives animées par des intervenants vacataires et dans des locaux attenants ou proches des locaux scolaires.

Nous souhaitons, dans la mesure du possible, que ces animations (peinture, musique, arts plastiques, animation lecture, sports) soient confiées à des membres d'associations locales.

Elus, enseignants et parents ont considéré qu'il convenait néanmoins de prendre le temps de la réflexion et ont, d'un commun accord, décidé de fixer à la rentrée 2014 la mise en œuvre de cette nouvelle organisation.

Votre Maire,

Jean-Marie ALLAIN

Nous contacter

Tél : 03.27.39.63.41
marpent@wanadoo.fr
<http://www.marpent.fr>

Dans ce numéro

EDITO	1
LA VIE DE LA MAIRIE	2
LES BREVES	4
LA VIE ASSOCIATIVE	6
LA VIE DU VILLAGE	9
HISTOIRE LOCALE	10
CONSEIL MUNICIPAL	11
ESPACE HABITANTS	14
PHOTOS	15



Comité de lecture

JM Allain, PJ Dufour,
C Lavielle, M Nicol,

CHERIFI Isalia	25 janvier 2013
CLEMENT Laura	5 février 2013
GUEMART Nolann	7 février 2013
DOUNIAUX Chelsie	14 février 2013
DUCHENE BAZIN Océane	20 février 2013
DZIDO Louane	4 mars 2013
MOLLE Noah	5 mars 2013
BOUCHEZ Louna	6 mars 2013
BASTIEN Candice	10 mars 2013
HUBERLANT Camille	16 mars 2013
VAN HALUWYN Léa	24 mars 2013

NAISSANCES



ETAT CIVIL

DECES

NEMES Jérôme	3 février 2013	Né en 1977
--------------	----------------	------------

COLLECTE DECHETS VERTS

Vendredi 19 avril, 17 mai, 14 juin, 12 juillet, 16 août, 13 septembre, 18 octobre.

**REUNION PUBLIQUE
ETUDE CADRE DE VIE**

Le cabinet Binon présentera son étude d'aménagement du centre-bourg en mairie

le vendredi 19 avril à 17 heures.

Les marpentois sont conviés à cette présentation qui laissera place aux questions et au débat.

**REUNION PUBLIQUE
ETUDE PMR**

Le cabinet Valéri présentera en mairie

le mercredi 17 avril à 17 heures.

son étude d'aménagement des bâtiments

Les marpentois sont conviés à cette présentation.

REPAS DES ANCIENS

Le repas a réuni 167 convives dans une ambiance musicale assurée par l'orchestre de Fabrice Lefèvre, de Sedan.

Au cours de cette journée, le comité des anciens a organisé sa tombola tandis que la municipalité a mis à l'honneur Mme Mannarino pour son engagement sportif et les doyens de la journée, Mme Marie-Louise Dubois et M. Léon Destain.

CONSEIL CANTONAL DE CONCERTATION

Y siègent pour Marpent M. Christian Lavielle (au titre de la municipalité) et M. Jean-Pierre Fumière (au titre de la société civile).

COMMEMORATION DE LA FIN DE LA GUERRE d'ALGERIE

Le gouvernement ayant fixé au 19 mars la date de cette commémoration, les élus ont déposé une gerbe au pied du monument aux morts.

L'ÉGLISE EN TRAVAUX

Depuis le traitement de la charpente, le plafond de l'église attendait la finition peinture.

C'est désormais chose faite avec la réfection des plafonds voutés des 3 chœurs et corniches bois.

Les travaux ont été confiés, après mise en concurrence, à l'entreprise THONE de Maubeuge pour un montant de 16 800 € TTC.

UN DON DE 1500 € POUR L'ÉGLISE

Les Amis du patrimoine religieux de Jeumont et Marpent, aujourd'hui tous dispersés, ont souhaité dissoudre leur association et céder leur actif financier pour participer aux travaux de peinture en cours de l'église.

La Présidente Michèle Mary, ancienne coiffeuse de Jeumont, aujourd'hui élue à la ville de Lille, avait donc convié en mairie de Marpent ses fidèles adhérents : Mmes Danièle Fontenelle, Michèle Dellou, Marie-Louise Aurières, Jacques Rivart et Christian Rousselle.

Accueillis et remerciés par le maire et Pierre-Jean Dufour, ces amoureux de nos chapelles et de nos églises ont ensuite pu visiter l'église et se rendre compte de l'avancement du chantier.



LE KIOSQUE EN TRAVAUX

L'entreprise DRAMU s'est vue confier la responsabilité de changer les sablières du kiosque qui était fortement endommagées.

CHERS MARPENTOIS, CHÈRES MARPENTOISES,

POUR LA SECONDE ANNÉE,

IL N'Y AURA PAS D'INSCRIPTION POUR «LES MAISONS FLEURIES»

UNE SÉLECTION SERA EFFECTUÉE PAR LE JURY DURANT LE MOIS DE JUILLET.

**MME LOIRE, CONSEILLÈRE DÉLÉGUÉE, PRÉSIDERA LE JURY
COMPOSÉE DE 9 MEMBRES ISSUS DES COMMUNES AVOISINANTES**

**CES PERSONNES VONT PARCOURIR LA COMMUNE DE MARPENT,
AFIN D'APPRÉCIER ET DE DÉTERMINER LE
CLASSEMENT
DES FLEURISSEMENTS DANS CHAQUE CATÉ-
GORIE.**



**IL Y AURA PAR CATÉGORIE:
UN PRIX D'ÉLITE
UN PRIX D'EXCELLENCE
UN PRIX D'ENCOURAGEMENT**

COMMUNES ET OPERATEURS FUNERAIRES

Le Code des communes prévoit l'obligation, pour les communes, d'exiger des devis types, établis après consultation des opérateurs funéraires et de les mettre à la disposition des habitants.

Il est normal que les administrés puissent, en toute connaissance de cause, choisir leur prestataire et leur matériel.

Nous avons donc demandé à chaque prestataire intervenant sur la commune de remettre ses devis qui seront tenus à disposition du public.

Sur cinq, deux ont à ce jour répondu : Farineau et Frère.

Leurs prix sont disponibles en mairie.

NOUVEAU SALON DE COIFFURE

Le nouveau salon « R et S Coiffure » (coiffures mixtes, conseils techniques) est situé au 56, rue Roger Salengro.

Ouvert du mardi au vendredi sans interruption de 9 h à 18 h

et le samedi de 8 h à 16 h (avec ou sans RDV).

Tel : 06 11 73 98 48 ou 03 27 67 31 03



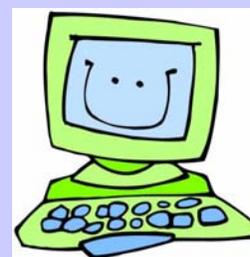
ENTREPRISE DE SECRETARIAT

Mme Joëlle BARANT, 34 rue Georges Delmotte, vient de créer son auto-entreprise de secrétaire indépendante.

Mme Barant propose ses services en télétravail, de son domicile. Son activité est axée vers les artisans, TPE, PME, professions libérales, associations, particuliers qui auraient besoin ponctuellement ou régulièrement d'une secrétaire.

Contact par téléphone au 0610171210.

Site internet : joelle-secretaire.e-monsite.com



PIZZA ALDO

Chaque jeudi, de 17 h 30 à 21 h 30,

M. François Paolucci, d'Orsinval propose ses pizzas sur le parking de l'ex supérette.

SENIORS EN VACANCES

Dans le cadre d'une convention entre la municipalité et l'Association Nationale des Chèques Vacances, vous avez la possibilité de choisir, parmi une grande diversité de sites (montagne, mer, campagne) un lieu de séjour de vacances pour un prix attractif : 314 € pour 4 nuits et 5 jours, en pension complète et excursions comprises avec animateur (157 € si vous n'êtes pas imposable).

Le transport est à votre charge.

Si vous êtes seul, ce n'est pas un problème, vous passez par la centrale de réservation.

Contact : 0 825 844 344 ou mairie de Marpent (Mme Strobbe).

1000 PETITS POTS POUR LES RESTOS

La municipalité et l'équipe enseignante du groupe scolaire Lacorre- Fostier ont accepté de s'associer à l'initiative des «1000 petits pots pour les restos », lancée par l'association « Esprit Jeum's » de Lucien Vilbas.

Notre école est ainsi associée à toutes les écoles jeumontaises (primaires / maternelles) publiques et privées, aux deux collèges, ainsi qu'au collège Budé de Maubeuge, et aux écoles d'Elesmes...sans compter les autres points de dépôts à Jeumont et alentours.

ECHOS DE L'INTERCOMMUNAUTE

Lors du débat d'orientation budgétaire de l'agglo, au cours duquel chacun a pu constater que le niveau atteint par les dépenses de fonctionnement réduisaient les capacités d'investissement, le maire de Marpent a souligné que si l'on pouvait comprendre que l'agglomération emprunte pour avancer les dépenses des grosses communes pour les quartiers en renouvellement urbain (Lambreçon à Jeumont, Epinette à Maubeuge, 8 mai 45 à Aulnoye), il n'était pas logique que les intérêts de ces emprunts soient supportés par l'agglomération, c'est-à-dire par l'ensemble des communes.

Concernant la subvention d'un million d'euros versé à MCA en échange d'une promesse de création de 335 emplois, la question était posée de savoir s'il convenait que l'agglomération exige le remboursement de cette somme puisque ces emplois n'ont pas été créés.

La majorité du conseil communautaire a voté une prorogation de la convention, demandant à MCA d'investir la somme dans la recherche tout en maintenant la demande de 335 emplois.

Neuf délégués communautaires, dont ceux de Marpent, n'ont pas adhéré à cette proposition.

Mme Patricia Verplaetse a estimé que le contrat n'ayant pas été respecté, ne souhaitant pas créer de précédent par rapport à d'autres entreprises, et sans illusion sur les 335 créations annoncées, MCA devait rembourser la subvention.

MAISON DE RETRAITE MEDICALISEE SAMARA

Le maire a présidé la commission de sécurité qui a visité les locaux durant 2 h 30 sous la conduite de M Marseguara, entouré des représentants de Médica France, des services de l'Etat (Police, Pompiers, Equipement) et d'une vingtaine d'entreprises.

La commission a rendu son avis favorable en sous-préfecture le jeudi 14 février, en présence d'Hervé Nicol, adjoints au maire.

Les élus de Marpent et de Jeumont ont été conviés à une visite de l'établissement le 7 mars.

PROGRAMME « Habiter Mieux »

Le Programme d'Intérêt Général « Habiter Mieux » (Agglo, Etat, CAF, Région) permet de solliciter des aides pour des travaux sur les logements.

Pour les propriétaires occupants :

- de 35 à 60 % sur les travaux d'amélioration (assainissement, électricité, sanitaires) en fonction des conditions de ressources.
- de 45 à 60 % pour les travaux visant l'autonomie de la personne.

Pour les propriétaires bailleurs : de 35 % à 55 % selon la nature des travaux et les loyers pratiqués.

Pour toute information : AMVS 03 27 53 01 00

MARINE NATIONALE

La Marine Nationale propose 3000 emplois en 2013, dans 34 spécialités différentes.

Pour tout renseignement, un seul numéro 03 20 57 63 46

TRAVAUX SAISONNIERS

Six marpentois sont partis travailler cette année avec l'Association Adessa :

5 dans le secteur de la cueillette et une dans le secteur de l'hôtellerie.



DANSES DU MOULIN

Nous recherchons des personnes, en couple ou non, pour étoffer le groupe de danse folklorique des meuniers.

Contact en mairie : Mme Monique Nicol.



PROJET D'EXPO POUR LE MOULIN

Plusieurs bénévoles des Amis du moulin et des riverains se sont retrouvés au local de l'association pour entendre M. Pascal Dutremée exposer son projet de valorisation touristique du moulin Berton, au travers notamment d'une affectation des étages à une période marquante de l'histoire du village.

L'une des idées consiste à reproduire les mécanismes du moulin à partir de pièces en papier mâché confectionnées par les bénévoles, avec l'aide technique d'Alain Gilloteau, animateur des Arts sans Lézard.

Le Club Passionature

Le CPIE Bocage de l'Avesnois propose aux enfants de 7 à 12 ans de partir à la découverte des pollinisateurs (abeilles, papillons, etc..) durant les vacances scolaires. Ils découvriront comment les reconnaître, leur importance et surtout comment leur venir en aide en les accueillant dans nos jardins. Les parents sont invités à participer à la dernière journée pour partager un moment convivial avec leurs enfants.

Le pique-nique doit être fourni par les parents. Un goûter bio sera offert par le CPIE Bocage de l'Avesnois chaque jour.

**Tarif : 1€ par jour et par enfant.
du 25 au 27 avril à Marpent de 10h à 16h30**

Inscriptions obligatoire au 03 27 53 04 04



LES ARCHERS DE LA SAMBRE

Le Club de tir à l'arc organise:

le **samedi 22 juin 2013**

une compétition de tir préhistorique, avec, nouveauté cette année, un campement médiéval, en prélude à la création prochaine d'une troupe d'archers médiévale.

Le comité des Anciens organise sa vente du muguet
le 1er mai à partir de 9 H
Réservez un bon accueil à nos bénévoles
Merci



BENEVOLES CONTRE L'ECHEC SCOLAIRE

L'association Entraide Scolaire Amicale a réuni une partie de ses intervenants à Marpent pour faire le point de leur activité en matière d'aide scolaire à domicile, en présence de deux responsables du siège parisien, M.Philippe Relin et M.François Hottier.

Au-delà de l'aide scolaire, l'association souhaite que se noue un lien d'humanité entre l'intervenant et la famille.

Monsieur José Bonnet, le responsable de l'antenne locale, a rappelé que la demande était importante et a de nouveau fait appel aux bénévoles.

Le maire s'est félicité de son côté pour l'action que mène l'association contre l'échec scolaire.

Contact : se renseigner en mairie.



RETRAITES DU RAIL

L'Assemblée Générale annuelle du club des retraités du rail s'est tenue en mairie sous la présidence de Monsieur Daniel Liévin, en présence du maire et de Mme Loire, conseillère déléguée aux fêtes.

Le Président s'est félicité du nombre d'adhérents qui atteint aujourd'hui la cinquantaine.

Mme Lucie Souvart, trésorière, après le quitus du commissaire aux comptes, M. Maurice Foulon, a fait voter le rapport financier tandis que le bureau a accueilli Madame Derre comme secrétaire-adjointe.

Le représentant du comité d'entreprise, M. Jean-Louis Camus, a rappelé la liste des activités du CE ouvertes aux retraités et présenté l'offre de voyages pour l'année 2013.

M.Liévin a remercié le CE et la municipalité pour leur subvention de fonctionnement.

Le maire, soulignant l'intérêt des rencontres inter-générationnelles animées par le club, a invité les membres à se joindre au 10^e anniversaire de la Maison de la Petite Enfance en juin et remercié le Président pour l'enthousiasme et l'énergie mis au service de ses adhérents.

BRIBEUX

Le nouveau bureau de l'association est composée de Jacqueline Loire (Présidente), Patrick Plainin (vice-président), Christian Lavielle (trésorier), Jean-Pierre Fumière (trésorier-adjoint), Stéphane Driguët (secrétaire) et Marie-Jo Verplaetse (secrétaire adjointe).

Rappelons que cette association joue le rôle de comité des Fêtes et accueille toutes les bonnes volontés.

ASSOCIATION DES AMIS DU MARCHÉ DE MARPENT

Cette nouvelle association est destinée à organiser des actions d'animation et de promotion en faveur du marché.

- Présidente, Nathalie NICOLAS-LANTHIER
- Vice - Président, Jacques VANDEKERCKHOVE
- Secrétaire, Stéphane DRIGUET
- Trésorière, Patricia FAROUX
- Membres actifs : Joffrey CHENY, Laurent DERCHEZ

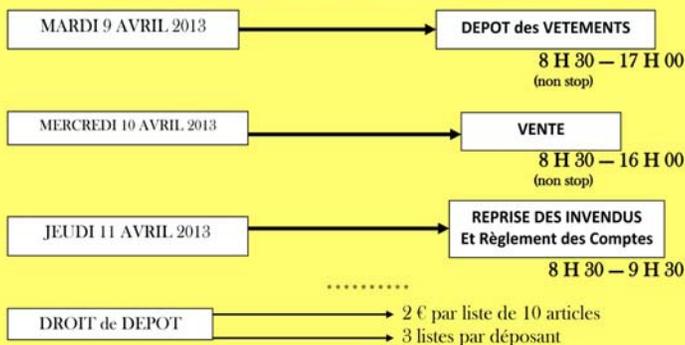


MARPENT

L'Association « La Joie de la Famille » de Marpent organise à la Salle des Fêtes

UNE GRANDE BOURSE AUX VETEMENTS D'ETE, ARTICLES DE PUERICULTURE,
1 paire de chaussures par liste de 10 articles.

Les articles devront être en bon état, non démodés et étiquetés (descriptif + prix)



VENEZ NOMBREUX....
NOMBREUX...

VENEZ

NOUS OEUVRONS DANS UN BUT SOCIAL

Nous déclinons toute responsabilité en cas de perte ou de vol

E.P.N.M.

EPNIM



LA TROUPE THEATRALE
DE L'HARMONIE DE RECUIGNIES
PRESENTE

UN VISIN PEUT IN MUCHIE UN AUTE

Comédie gaie en 3 actes de Christian DERYCKE
Adaptée par Bernard ETEVE
Mise en scène par Marie-Paule ETEVE

SAMEDI 20 AVRIL 2013
20h00 - Salle des spectacles

Ouverture des portes à 18h30

8€ prix unique

**Organisé par
les Briboux**

**Réservations en Mairie de Marpent
à partir du 1er avril**

Petite restauration sur place.

LES D'JOUEUX D'CARTES MARPENTOIS



**Vous invitent à venir fêter ensemble leurs
10 ans d'existence lors d'un super méchoui
qui aura lieu le 28 avril 2013, à midi à la
Base Nautique.**

14€/adulte (repas + 1 kirch offert)

5€/enfant

**Réservation au local des D'joueux
d'Cartes avant le 20 avril 2013.**



MARPENT
organisée par l'Amicale des Ecoles de Marpent



12 Mai 2013
de 7h à 17h

GRANDE BROCANTE



1€ le mètre en extérieur sans réservation. (les organisateurs vous placeront)
2€ le mètre sous abris (règlement à la réservation au 03 27 67 03 52 de 10H à 16H.
15€ pour les commerçants et les non brocanteurs.
Prévoir le règlement de votre emplacement avant 8H30.
Se munir obligatoirement d'une pièce d'identité.

Tout emplacement réservé non occupé à partir de 8H pourra être reloué et aucun remboursement ne sera possible.



EPNIM

CARNAVAL DU GROUPE SCOLAIRE

C'est au son rythmé de la musique des Gilles que les enfants du groupe scolaire, tous revêtus d'un costume différent, se sont déployés dans plusieurs rues de la commune, emmenés par le chevalier zorro, l'équipe enseignante, les ATSEM et les parents d'élèves.

Les enfants s'époumonaient à laisser une trace sonore de leur passage et jetaient des confettis sur les passants, surpris mais amusés d'une telle ambiance et d'un cortège aussi coloré.

A l'issue du défilé, l'Amicale des écoles offrit un goûter à chacun des participants.

CARNAVAL DES ANIMAUX

Pour marquer la fin du centre de loisirs, les enfants des Marpinioux ont présenté « le carnaval des animaux », inspiré de la suite musicale du grand compositeur Camille Saint-Saëns et préparé par Françoise, Peggy et Laëtitia, nos animatrices.

Leurs parents ou grand - parents furent ensuite conviés à partager le traditionnel goûter.

Le conseil municipal était représenté par Mme Joanne Zito, rejointe par le maire et Mme Loire.



FOOTBALL

Des étoiles plein les yeux pour les jeunes U14-U15 du FC Marpent au stade du Hainaut de Valenciennes

Samedi 9 mars, l'équipe de jeunes U14-U15 du FC Marpent était présente au stade du Hainaut pour le challenge Orange qui s'est déroulé à la mi-temps du match VAFC-Lille. Les petits Marpentois garderont pour toujours dans leur tête ce moment.



Les petits Marpentois étaient fiers de fouler la pelouse du stade du Hainaut.

Vincent De Vecchi et Didier Bravin, les deux entraîneurs des U14-U15 du FC Marpent ont bien choisi leur match. En s'inscrivant au challenge Orange auprès du VAFC, les deux techniciens ne

s'imaginaient certainement pas voir leurs joueurs effectuer leur concours de tir face à Hornaing, à la mi-temps du match VAFC-Lille. Devant presque 20 000 spectateurs, les Marpentois ont pu fouler

la pelouse du stade du Hainaut. Malgré la défaite (4-2), samedi 9 mars, ils garderont à jamais cette soirée dans leur tête. « C'est la première fois que l'on participe à ce challenge. Les gamins étaient fous de joie.

C'était énorme pour eux. Quelques jours plus tard, ils n'arrêtaient pas d'en parler. On est contents pour eux. Ils ont même pu garder l'équipement qui a été fourni par le sponsor », sourit Vincent De Vecchi.

Bientôt un match du VAFC comme spectateurs

De quoi motiver un peu plus les Marpentois qui sont pour l'instant premiers de leur championnat (promotion 1^{ère}) et qui ont pour objectif de remporter le titre et d'obtenir l'accession. « Dimanche dernier (le 10 mars), on a fait match nul 1-1 contre Landrecies. On dira que les gamins avaient encore la tête au match de Valenciennes », raconte le technicien marpentois. Qualifiés en Coupe Lorient et toujours en course dans le challenge mosaïque qui récompense l'équipe de jeunes ayant l'attaque la plus prolifique au niveau du district mais aussi régional, les Marpentois ont encore de grosses échéances. « Avec ce

dernier challenge, on peut gagner un week-end à Clairefontaine. C'est motivant. On est déjà à 75 buts en six matches ! », termine Laurent De Vecchi qui a prévu d'emmener les joueurs de

l'équipe réserve n'ayant pu participer au challenge Orange à un match du VAFC d'ici la fin de la saison.

■ Guillaume Wateaux



Les jeunes du FC Marpent ont pu faire un tour d'honneur.

Source : La Voix du Nord



Cartes postales



HISTOIRE LOCALE

Nous avons eu récemment la visite de M et Mme Blondel, demeurant sur la commune de « Beaucamps et Ligny », dans le pays des Weppes (non loin de Lille).

Monsieur Blondel y est conseiller municipal et passionné d'histoire locale.

Il a récemment ouvert un coffre de l'église et trouvé des documents de l'abbé Camille Mortreux, ancien curé de Marpent où il fut nommé le 26 juin 1872.

L'abbé relate dans ses cahiers que le conseil municipal de l'époque l'avait reçu à l'entrée du village, rue de la gare, pour lui souhaiter bon séjour dans la paroisse.

C'est de cette époque que date la civière de Notre Dame d'Ayde avec son baldaquin gothique.

Pendant son séjour à Marpent, l'abbé Camille Mortreux fut le confesseur des filles de la Charité de Ste Marie, établies à Recquignies et s'est occupé de l'hôpital militaire de Maubeuge.

Le 15 mai 1877, il fut nommé par le Préfet membre de la commission historique du Nord.

Le 9 mai 1881, l'archevêque le nomme abbé de Beaucamps où il restera jusqu'en mai 1919.

Tous nos remerciements à M et Mme Blondel pour ces documents dont nous aurons l'occasion de reparler.

COMPTE RENDU DE SEANCE

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 FEVRIER 2013

TELETRANSMISSION DES ACTES ADMINISTRATIFS

Le conseil mandate le maire pour adhérer au groupement de commandes du Centre de Gestion et pour signer avec le Préfet la convention fixant les modalités de fonctionnement de la télétransmission des actes au contrôle de légalité.

A la question posée par M Lavielle concernant l'éventuel doublon de notre adhésion à la plate-forme numérique des marchés publics, Mme Verplaetse explique que nous examinerons, après une période de fonctionnement, l'opportunité ou non de rester adhérent de cette plate-forme.

NOUVELLE COMPOSITION DES COMMISSIONS

Pour tenir compte de certains changements (comme la création d'un groupement scolaire), le conseil vote la nouvelle composition des commissions.

MISE EN PLACE DU COMPTE-EPARGNE TEMPS

Suite à l'avis favorable du Comité Technique Paritaire, le conseil adopte le principe d'un compte épargne-temps pour les salariés qui en font la demande.

COTISATION AMRF

Les élus votent le renouvellement de l'adhésion à l'Association des Maires Ruraux de France.

REGLEMENT DU MARCHE

Au vu de la présence irrégulière de certains commerçants et de la nécessité de réglementer en conséquence la circulation rue des frères Roucheau, le maire porte à la connaissance du conseil l'arrêté municipal visant à circonscrire le marché au parking de la salle des Fêtes, sans empiètement sur la voirie.

ATTRIBUTION DU MARCHE TOITURE MATERNELLE

Mme Patricia Verplaetse présente l'analyse des offres pour la sur-toiture de l'école maternelle. Au vue de ces éléments, les élus présents décident de retenir l'entreprise Beuvelet.

MODIFICATION du Plan Local d'Urbanisme

Mme Verplaetse explique que le règlement d'urbanisme, malgré sa relative souplesse, pose encore ponctuellement des problèmes qui révèlent une trop grande rigidité ou certaines insuffisances qui peuvent parfois dissuader certains candidats à l'accession.

Le conseil accepte de lancer une modification du PLU et mandate le maire pour engager la procédure.

ABROGATION D'UNE DEMANDE DE PREEMPTION

Le conseil avait, lors d'une précédente séance, décidé de préempter le 5 rue Pasteur.

L'acheteur évincé s'est toutefois manifesté, expliquant qu'il avait déposé un dossier auprès de l'Agence Nationale de l'Habitat pour réhabiliter ce logement.

Après consultation de l'agglomération qui a confirmé ces dires et considéré qu'il s'agissait d'un projet de qualité, le conseil décide d'abroger la délibération qui permettra au maire de renoncer à la préemption.

LANCEMENT PROCEDURE D'EXPROPRIATION SUR LE LINEAIRE FERROVIAIRE QUARTIER DELBREIL

La municipalité a fait le choix de requalifier le bas du quartier Delbreil en aménageant les parcelles longeant le linéaire ferroviaire. Deux propriétaires ont donné leur accord pour vendre trois parcelles.

Les autres propriétaires ayant exprimé à ce jour leur refus, il est décidé, de solliciter une déclaration d'utilité publique en vue d'une expropriation.

TARIFS DES MARPINIOUX

Sur proposition de M Pascal Leblanc, adjoint aux affaires sociales, les tarifs 2012 sont reconduits en 2013.

POSITION MUNICIPALE SUR LA REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES

Suite au décret portant application de la réforme des rythmes scolaires, et au vu des difficultés que pose cette réforme tant sur le plan matériel que financier, le conseil, après l'exposé de M.Pascal Leblanc, décide de prendre le temps de la réflexion et de reporter son application à la rentrée 2014.

PRISE EN CHARGE FRAIS DE FORMATION D'UN AGENT

Les membres présents donnent leur accord pour prendre en charge, sous forme d'avance, les frais de formation du futur directeur de l'accueil de loisirs.

SUBVENTION RASED

Une subvention de 218,64 € est accordée pour l'achat de matériel pédagogique au Réseau d'Aide et de Soutien aux Enfants en Difficultés.

CREATION D'UN CONTRAT D'APPRENTISSAGE ADAPTE

Sur proposition de M Hervé Nicol, adjoint aux travaux, le conseil donne son accord pour entériner la création du contrat d'apprentissage adapté dans le cadre des Ateliers municipaux.

DEMANDE DE SUBVENTION

Dans le cadre de la politique d'économie d'énergie mise en place par la municipalité, le conseil mandate le maire pour déposer auprès du Département et de l'Etat d'un dossier de remplacement de chaudière pour la salle des Fêtes.

VALIDATION TRANSFERT DE CHARGES AGGLOMERATION

M.Lavielle, conseiller délégué aux finances, rappelle que lorsque l'agglomération se voit transférer une compétence par ses communes membres, ce n'est pas une charge financière puisque l'agglomération déduit ensuite le coût de cette charge de l'attribution mensuelle qu'elle verse à la commune (attribution correspondant au montant de la contribution économique territoriale que l'agglomération perçoit à la place de la commune).

Le maire explique que, lorsque par exemple, une commune transfère un agent à l'agglomération, la commune ne fait pas l'économie d'un agent puisque le montant de son salaire sera enlevé de la dotation versée à la commune.

Pour la voirie et l'éclairage public, le transfert s'est révélé plus coûteux que prévu pour l'agglomération (pour Marpent, 56 982 € au lieu de 51 866 €) qui a donc procédé à des rappels auprès des communes (5116 € pour Marpent) .

Pour le Service Défense Incendie et Secours (les pompiers), le transfert à l'agglomération a été bénéfique puisque les cotisations ayant fortement augmenté après le transfert (pour Marpent 45 000 € en 2009, la cotisation est passée à 84 651 € en 2010), l'agglomération a payé cette augmentation à la place des communes.

Pour les piscines, les communes qui ont transféré leur piscine ont fortement bénéficié du transfert puisque leur dotation n'a été amputée que de 50 % des charges qu'elles supportaient auparavant, l'autre moitié (soit un million d'euros par an pour les 6 piscines) étant supportée par l'agglomération.

Le conseil, constatant qu' on lui demande de régulariser une situation déjà mise en oeuvre depuis deux ans, valide les modalités de ces transferts de charge.



COMPTE RENDU DE SEANCE

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 mars 2013

COMPTE ADMINISTRATIF 2012

Christian Lavielle, délégué aux finances, présente le compte administratif 2012, faisant apparaître un excédent global de fonctionnement de 335 818, 37 € et un budget d'investissement en excédent de 456 226.50 €.

Ce compte administratif, conforme au compte de gestion du receveur, est voté à l'unanimité.

BUDGET 2013

Les élus votent à l'unanimité le maintien des taux.

Le prévisionnel du budget primitif 2013 affiche, à taux d'imposition constant, des dépenses de fonctionnement ramenées à 1 557 129, 37 € pour un prévisionnel de recettes estimées à 1 642 311, 00 €.

M Lavielle présente le budget d'investissement, équilibré en dépenses et recettes à 1 417 842, 97 €.

Il souligne que c'est l'arrivée de diverses subventions qui permet à la commune d'afficher ce niveau exceptionnellement élevé d'investissement sans avoir recours à l'emprunt.

BUDGET LOTISSEMENT

Le conseil approuve le compte administratif 2012 du lotissement « le pré fleuri », réalisé en régie et vote le budget prévisionnel 2013, équilibré à un niveau de 208,995 € entre les dépenses et les recettes.

SUBVENTIONS ASSOCIATIONS

Le conseil décide, comme chaque année, de verser un acompte aux associations les plus importantes, à savoir 3200 € pour le Football Club, 3500 € pour l'Harmonie et 1250 € pour MSL.

Par ailleurs, il est voté une subvention de 500 € à la bibliothèque correspondant au solde 2012.

VOIRIE

Le conseil mandate le maire pour signer avec l'agglomération une convention relative aux modalités de versement des fonds de concours voirie.

LOGEMENTS VACANTS

Conformément à l'article 106 de la loi de finances du 29 décembre 2012, et dans les conditions prévues à l'article 1407 bis du Code des Impôts, le conseil décide de ramener de 5 à 2 ans la période à partir de laquelle tout logement vide d'occupation sera soumis à la taxe d'habitation.

PERIMETRE PREEMPTION QUARTIER DE LA PLACE

Le conseil avait déjà délibéré sur un périmètre dit « de veille ».

A la demande de l'Etablissement Public Foncier, il est voté un périmètre d'intervention à l'intérieur duquel les agents de l'EPF procéderont à la négociation foncière.

PREEMPTION RUE DE LA PLACE

Le conseil mandate le maire pour exercer le droit de préemption sur le logement cadastré AD 437 (17, rue de la place) et sur ses dépendances (AD 429 et AD 431), pour un montant de 30 000 €.

POLE GARE

Le maire rappelle que la problématique des pôles gare initiée par le Conseil Régional présente l'intérêt de décliner d'une manière concrète la volonté de densifier les abords des gares pour encourager l'accès des ménages au Transport Collectif et en particulier au TER.

Il constate, dans le cas de la gare de Jeumont-Marpent (puisqu'il s'agit bien d'un équipement commun) que la commune de Marpent a été oubliée du périmètre d'intérêt communautaire, alors que notre centre-bourg est à proximité immédiate de la gare et qu'il fait l'objet d'un projet de restructuration.

Au vu de ces différents éléments, le conseil municipal, à l'unanimité, sollicite de l'agglomération l'élargissement du périmètre d'intérêt communautaire du pôle gare au centre-bourg de Marpent.

TARIFS REPAS DES AINES

Le repas des aînés étant pris en charge par la municipalité, l'assemblée vote les tarifs pour les extérieurs (27 €), celui des accompagnants (20 €) et celui des enfants de moins de 10 ans (10 €)

ESPACE DES HABITANTS

Je réside rue Faidherbe.

Des habitants de cette rue ainsi que de la rue du 8 mai font preuve d'incivilité en laissant leurs animaux faire leurs besoins sur le seuil des portes, sans parler des débris.

En espérant une prise en compte de notre requête (rue Faidherbe)

Les incivilités ne sont pas, hélas, circonscrites à ce secteur.

Espérons que les promeneurs concernés vous liront.

Pour mémoire, un arrêté municipal prévoit une amende lorsqu'un élu (maire ou adjoint) peut en être témoin.



Maison de retraite SAMARA



Restos du cœur



Mme Dubois et M Mme Destain



Repas des Anciens



AG anciens combattants



Amis du patrimoine



AG Club Majeur



Bénévoles en soutien scolaire



Les Arts sans Lézards



Médailleurs MSL



Déneigement cité Klein



Travaux peinture église



Travaux kiosque



Carnaval des Ecoles



Carnaval des Ecoles